



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SELAINCOURT SÉANCE du 22 septembre 2026

1) Délibération 26 30 Demande de versement de fonds de concours 2026 à la Comcom

La comcom propose un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement municipal.

Cette année, nous proposons une facture de ravalement de façade de la mairie.

Montant total des travaux : 11 873.00 €

Subvention région : 5 936.50 €

Eligible Fonds de concours : 2 968.00 €

Reste à charge commune : 2 968.50 €

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

2) Délibération 26 31 Décision modificative n° 1 – Amortissements

Suite à une erreur de prévision dans le budget pour les amortissements (aides habitat et subvention au GIP NOE), il est nécessaire de rajouter des crédits (17.00 €) aux chapitres 042 et 040 pour effectuer les opérations d'ordre.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

3) Délibération 26 32 Rapport de gestion SPL XDEMAT

La commune est adhérente à la SPL-XDemat depuis 2017

Cette dernière propose des outils de dématérialisation pour transmettre nos délibérations à la préfecture, nos flux comptables au SGC, recevoir les factures reçues via Chorus pro, publier nos marchés publics....

Il faut approuver chaque année de rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice précédent.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

4) Délibération 26 33 Révision du montant des charges locatives du logement RDC porte droite – 41 rue de l'Eglise

La commune fait désormais intervenir une entreprise afin d'entretenir les espaces verts des logements communaux.

Cette dépense vient s'ajouter au coût réel des charges locatives (électricité des communs, entretien des chaudières, ordures ménagères, chauffage, eau)

Le conseil municipal décide de fixer le montant prévisionnel des charges à 115 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2026 avec régularisation annuelle.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

5) Délibération 26 34 Fixation du loyer – Appartement RDC porte gauche – 41 rue de l'Eglise

L'appartement situé au 41 rue de l'Eglise – RDC porte gauche va se libérer prochainement.

Il convient de fixer le montant du loyer à compter du 1^{er} novembre 2026.

Loyer mensuel de 500 € révisé annuellement selon la variation de l'indice INSEE.

Charges mensuelles de 115 € avec régularisation annuelle.

Caution fixée à 500 € soit 1 mois de loyer.

Adopté par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

6) Délibération 26 35 Subvention Association Familles Rurales du Pays de Colombey (Centre social Arc-en-Ciel)

Lors d'une précédente séance, il a été voté une subvention de 100 € pour le Centre social Arc en Ciel de Colombey.

Cependant, le SGC demande de délibérer à nouveau afin d'être en cohérence avec le RIB présenté...

La subvention initialement votée pour le centre Social ARC EN CIEL de 100 € est à verser à l'association Familles Rurales du Pays de Colombey.

Adopté par 8 voix « pour », 2 voix « contre » et 0 « abstention »

7) Délibération 26 36 ONF – Programme de coupes 2027

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2027 :

- Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers : Unités de gestion n° 35_i1 et 15_j
- Fixe les diamètres de futaies à vendre

Essence	Toutes
Ø minimum à 1,30 m	35 cm

- Autorise la vente par l'Agence de l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
- Pour les autres produits - Partage sur pied entre affouagistes
- Désigne comme bénéficiaires solvables : MM. ABRAHAM Michaël, LOUATRON Stéphane et FAYS Yves.
- Décide de répartir l'affouage par feu,
- Fixe la taxe d'affouage à 5 € le stère net (la TVA n'est pas applicable)

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « abstention »

8) Délibération 26 37 Achat d'une chaudière – Appt communal – RDC Droite 41 rue de l'Eglise

La chaudière de l'appartement situé au 41 rue de l'Eglise – RDV porte droite ne fonctionne plus.

Le conseil municipal approuve le remplacement de la chaudière pour un montant de 4 876 € HT.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

QUESTIONS DIVERSES

Affouage

Les inscriptions ont lieu jusqu'au 15 octobre inclus aux heures d'ouverture du secrétariat
Aucune inscription par téléphone ne pourra être prise en compte

Entretien du village

Les élus ont lancé un système d'entretien participatif.

Si vous désirez consacrer un peu de temps et partager vos compétences pour embellir le village, vous pouvez retrouver le tableau dans Intramuros / onglet Services / Entretien du village ou au secrétariat de mairie pour les plus novices d'entre nous...

Vous pouvez retrouver le détail des délibérations et les Procès-verbaux sur :
L'application Intramuros / Selaincourt / Services / Conseil municipal
Sur le site internet de la commune <https://www.selaincourt.mairie54.fr/fr/deliberations-du-conseil-municipal-et-arretes-municipaux.html>